

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 mai 2016**  
~~~~~

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTIELS VITICOLES 2016

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 mai 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. René GOMEZ à Monsieur Bernard SALLES, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Lucie TENA à M. Maurice DEJEAN, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Edwige GENIEYS à M. Claude CARCELLER, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice WILLOQUAUX

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Madame Viviane RUIZ, M. Philippe MACHETEL, Madame Béatrice NEGRIER, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier ses articles 9-I et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-7 et L5211-36 ;

Vu le vote du budget primitif en date du 25 janvier 2016 lors duquel 6000 € de crédit ont été affectés au soutien des évènementiels viticoles du territoire ;

Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du 21 février 2011 par laquelle la communauté de communes a voté un règlement d'aides visant à soutenir des opérations évènementielles organisées sur le territoire et faisant la promotion qualitative des vins produits sur les vingt-huit communes de la communauté de communes,

Considérant que seules des opérations collectives et exclusivement viticoles pouvant s'inscrire dans une démarche oenotouristique sont éligibles, rassemblant au minimum quinze exposants (cave particulière et/ou coopérative) de la Vallée de l'Hérault,

Considérant que la commission économique réunie le 19 avril 2016, a étudié les demandes suivantes :

Nom de l'évènement	Commune	Maître d'ouvrage	Descriptif	Budget subventionnable
Toutes caves ouvertes (17 avril)	Montpeyroux	Syndicat des vignerons de Montpeyroux	Manifestation annuelle Rassemble l'ensemble des producteurs viticoles du village (cave coopérative et caves particulières- 21 au total) et permet de faire découvrir aux visiteurs les vins du terroir, en ouvrant les caveaux et points de vente et en offrant quelques animations festives.	25 400€
Salon des vins (22 au 24 juillet)	Aniane	Association du festival des vins d'Aniane	16 ^{ème} édition Salon des vins regroupant les producteurs de la Vallée de l'Hérault (31 vignerons), avec ateliers du goût.	32 950 €
Les lundis vignerons	Gignac	Association loi 1901	1 marché de Noël 1 marché de Pâques juillet et août de 18h à 20h marché avec animation musicale suivi d'un dîner animé par un vigneron qui sert ses vins à table.	2 930 €

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser une subvention de 2 500 € au syndicat des vignerons de Montpeyroux pour l'organisation de la manifestation « Toutes caves ouvertes » programmée courant avril 2016 sur la commune de Montpeyroux,
- de verser une subvention de 3 000 € à l'association du Festival des vins d'Aniane à l'occasion du Festival des vins d'Aniane programmé du 22 au 24 juillet 2016,
- de verser une subvention de 500 € à l'association « Les lundis vignerons » pour leurs manifestations oenotouristiques organisées en 2016.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1308 le 01/06/2016
Publication le 01/06/2016
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 01/06/2016
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160530-lmc183444-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

